

**DÉLÉGATION
D'ATTRIBUTIONS
A LA COMMISSION
PERMANENTE**

Annexe à la délibération n° 20150428_11
du 28 avril 2015

Le Président,

Christian ASTRUC

SOMMAIRE

	pages
• FINANCES	3
• AFFAIRES GÉNÉRALES, PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL, AFFAIRES JURIDIQUES.....	4
• SOLIDARITÉ - SANTÉ.....	5
• VOIRIE.....	6
• ÉDUCATION.....	7
• TRANSPORT ROUTIERS INTERURBAINS DE VOYAGEURS.....	8
• LOGEMENT SOCIAL.....	9
• AGRICULTURE - AMÉNAGEMENT FONCIER.....	9
• ÉCONOMIE (industrie – artisanat – commerce – tourisme – promotion).....	11
• ENVIRONNEMENT / EAU.....	13
• FINANCEMENTS NATIONAUX – EUROPÉENS	14
• COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS SUBVENTIONS CONTRACTUALISÉES ET FONDS DE CONCOURS.....	14
• COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS BATIMENTS - CADRE DE VIE – ÉQUIPEMENT.....	14
• CULTURE.....	15
• SPORT ET LOISIRS.....	16

FINANCES

- Ouverture de lignes de trésorerie auprès d'établissements bancaires, au-delà de 15 millions d'euros si nécessaire ;
- Mutations à titre onéreux : répartition du produit de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ;
- Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle :
 - répartition au bénéfice des « communes défavorisées » des ressources du fonds départemental (taxe professionnelle de Golfech)
- Octroi de garanties d'emprunts par le département, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil Départemental des 10 juin 1987, 6 février 1996, 9 mars 1989 et 16 novembre 2007 (cadre général de la politique départementale, logement social, domaine économique) ;
- Subventions en annuités :
 - taux d'intérêt légal annuel servant de base au calcul des subventions en annuités,
 - modalités de versement,
- Tarification des prestations assurées par des services départementaux ;
- Régies d'avances et de recettes : création, modification, suppression, approbation des tarifs ;
- Fixation du prix de vente et des frais d'affranchissement de brochures, documents et publications édités par le Conseil Départemental ;
- Inscription en section d'investissement des dépenses relatives à l'acquisition de certains biens meubles d'un montant inférieur à 500 € revêtant un caractère de durabilité ;
- Restaurant du Centre universitaire de Tarn-et-Garonne : étude et validation de toutes modifications de la tarification et avenants aux conventions ;

- Entente interdépartementale Tarn, Tarn-et-Garonne, Gers, Lot pour la coopération de leurs laboratoires d'analyses : approbation des conventions à intervenir dans le cadre des relations entre les départements membres.

**AFFAIRES GÉNÉRALES,
PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL,
AFFAIRES JURIDIQUES**

- Mandats spéciaux : autorisation des déplacements des conseillers départementaux hors département ;
- Remboursement des autres frais liés à l'exercice de leur mandat par les conseillers départementaux ;
- Représentations : désignation exceptionnelle de Conseillers Départementaux appelés à siéger au sein de commissions et organismes extérieurs, lorsque l'Assemblée ne peut pas être réunie dans le mois qui suit ;
- Tarn-et-Garonne Habitat : désignation des 7 personnalités qualifiées au conseil d'administration, dont 2 élus du ressort territorial de l'Office public départemental d'H.L.M. et du représentant des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- Documents de planification en matière d'urbanisme : appréciation sur les projets pour lesquels le Département est appelé à donner un avis, dont les SCOT et les PLU.
- Conventions de mandat (opérations d'investissement à maîtrise d'ouvrage départementale),
- Autres contrats : conventions de délégation de service public, contrats de partenariat public –privé, baux emphytéotiques administratifs ;
- Accords – cadres, marchés de travaux, de fournitures et de services :
 - marchés de travaux compris entre le seuil règlementaire des marchés de fournitures courantes et de services et les seuils formalisés : autorisation de souscrire après avis de la commission d'appel d'offres,
 - marchés supérieurs aux seuils formalisés : autorisation de souscrire après choix par la commission d'appel d'offres,

- approbation des avenants y afférents,
 - attribution des marchés de maîtrise d'œuvre et des marchés subséquents à un accord-cadre
- Conventions, contrats et avenants y afférents, liés au fonctionnement courant des services départementaux, y compris les services à budget annexe :
 - baux d'immeuble,
 - actes courants liés à la gestion du domaine départemental,
 - Acquisitions immobilières et foncières inférieures ou égales à 150 000 € (dont acquisition de terrains s'inscrivant dans le cadre de travaux d'aménagements routiers) ;
 - Aliénations immobilières et foncières inférieures ou égales à 45 000 € (dont cessions, au profit de propriétaires riverains, de délaissés de voirie devenus inutiles pour la gestion du patrimoine routier) ;
 - Réforme et aliénation de matériel, mobilier, matériel roulant, classes mobiles ;
 - Pré-contentieux : transactions en matière de responsabilité contractuelle et délictuelle ;
 - Contentieux :
 - octroi de la protection fonctionnelle et juridique ;

SOLIDARITÉ - SANTÉ

- Pacte territorial d'insertion : validation du pacte et de l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre ;
- RSA : adoption et mise en œuvre du plan départemental d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi (PDIAE) des bénéficiaires du RSA - approbation de la liste d'actions relevant de la procédure d'appel à projets et des conventions de partenariat ;
- Contrôle qualité gestion du Fonds Social Européen (FSE) : communication du bilan des contrôles menés sur les opérations éligibles ;
- APA personnes âgées (allocation personnalisée d'autonomie) : conventions avec les services d'aide à domicile et les organismes de sécurité sociale ;

- Adultes handicapés : convention avec la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour le financement de la MDPH (Maison départementale pour les personnes handicapées) ;
- Aide ménagère classique : répartition des dotations annuelles aux associations gestionnaires de travailleuses familiales et d'aides ménagères ;
- Subventions aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC) et aux instances locales de coordination gérontologique ;
- Plan de formation des assistants maternels familiaux et accueillants familiaux ;
- Aide sociale : successions vacantes et successions non réclamées ;
- Mise en œuvre de la politique de soutien à la création de maisons de santé pluridisciplinaires par un maître d'ouvrage public.

VOIRIE

- Voirie départementale :
 - travaux de réparation liés à des dégâts exceptionnels survenant en cours d'année consécutivement à une intempérie,
 - dégradations de la voirie départementale causée par des tiers : indemnités compensatrices consécutives à des sinistres,
 - conventions d'autorisation d'occupation du domaine public (dont conventions d'entretien espaces verts des giratoires)
 - conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage et de cofinancement de travaux d'aménagement routiers,
 - plan annuel d'actions de sécurité routière ;
- Voirie communale :
 - accompagnement des travaux de voirie : construction de caniveaux et de bordures de trottoirs,
 - voirie communale prise en charge : réfection de ponts,
 - voirie communale prise en charge endommagée : dégâts exceptionnels causés par une intempérie,
 - affectation des recettes du produit des amendes de police ;

- Transfert de domanialité sur voirie départementale et sur voirie communale : finalisation des opération de transfert dans le cadre décidé par le Conseil Départemental dès lors que les enquêtes publiques sont intervenues et qu'aucune modification substantielle n'est survenue ;
- Schéma des mobilités :
 - aide à la création et à l'aménagement d'aires de covoiturage (communes, intercommunalités, syndicats mixtes, associations).

ÉDUCATION

- Collèges publics :
 - grosses réparations, interventions urgentes ou situation exceptionnelle -collèges, logements de fonction et gymnases (dépenses supérieures à 2 000 € TTC),
 - subventions aux collèges pour leurs dépenses d'équipement (fonds commun d'hébergement),
 - modalités de fixation des tarifs de restauration des établissements publics locaux d'enseignement,
 - politique départementale pour la natation scolaire en collèges : attribution de la dotation aux collèges (publics et privés) en fonction des dépenses effectivement engagées et plafonnées aux forfaits fixés par le Conseil Départemental,
 - modification à la liste des concessions de logement dans les collèges,
 - fonctionnement des collèges publics : examen d'un éventuel règlement conjoint Conseil Départemental/Inspection Académique des budgets des collèges publics,
 - construction d'un 18ème collège à Verdun-sur-Garonne : prendre toutes les décisions concernant les démarches et études,
- Programme prévisionnel pluriannuel d'informatisation des collèges publics (mise en œuvre) :
 - équipement informatique
- Environnement numérique de travail – convention et acte administratif pour la mise en œuvre ;
- Bâtiments scolaires communaux et intercommunaux du 1er degré (affectation des subventions) :
 - liste A – aménagements pédagogiques,
 - liste B – grosses réparations,
 - liste C – constructions scolaires neuves,

- Subventions aux classes de découverte, séjours éducatifs et linguistiques ; aides particulières aux familles défavorisées et aides aux accompagnateurs d'élèves handicapés des établissements publics et privés (collèges, segpa, écoles) ;
- Animation-vie étudiante du centre universitaire ;
- Opération de restructuration du centre universitaire : approbation des actes administratifs et conventions subséquentes, notamment en terme de maîtrise d'ouvrage et de cession de terrain, quel qu'en soit le montant.

TRANSPORTS ROUTIERS INTERURBAINS DE VOYAGEURS

- Transport d'usagers commerciaux :
 - transport à la demande : mise en œuvre de la délégation de compétence, tarifications usagers et entreprises, itinéraires, dessertes, cadencement,
 - mise en œuvre de lignes expérimentales,
- Réseaux d'intérêt local : mise en œuvre de la délégation de compétence ;
- Plan départemental des transports scolaires :
 - création, modification et suppression d'itinéraires,
 - aménagement d'aires de sécurité et de points d'arrêt,
 - implantation d'abribus,
 - conventionnement avec les départements limitrophes,
 - détermination du type de marché à mettre en place dans le cadre des appels d'offres et procédures de consultation des entreprises de transport,
 - autorisation de signature des marchés,
 - tarification,
 - demandes de dérogation,
 - frais de transport des élèves et étudiants handicapés,
- Transports régionaux : avis sur les questions liées à la gestion des lignes de transports régionaux traversant le département ;

LOGEMENT SOCIAL

– Délégation d'aide à la pierre :

- secteur public : mise en œuvre du programme adopté par le Conseil Départemental,
- secteur privé : aides de l'A.N.A.H. (Agence nationale de l'amélioration de l'habitat) à la rénovation de logements privés conventionnés,
- secteur privé : aide exceptionnelle du département au maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (adaptation des logements) ;

– Politiques traditionnelles d'accompagnement des aides publiques de l'État :

* aide aux communes pour la création de logements locatifs sociaux (Prime à l'Amélioration des Logements à Utilisation Locative et à Occupation Sociale - PALULOS) ;

* aides aux opérateurs d'HLM publics et privés :

- garanties d'emprunts destinés à financer les programmes de construction et de rénovation, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil Départemental (*cf rubrique « finances »*),
- production de logements sociaux si surcoûts grevant les opérations,
- constitution de réserves foncières,
- intégration du logement social dans la cité,

AGRICULTURE – AMÉNAGEMENT FONCIER

– Fonds départemental d'intervention agricole (FDIA) : mise en œuvre des différents axes d'intervention :

- contrats de pays : aide aux filières et aux micro-projets,
- soutien aux filières végétales,
- soutien aux filières animales (dont programme pluriannuel en faveur de l'élevage ovin-viande),
- fonds de défense sanitaire,
- environnement,
- appui technique aux structures,
- manifestations exceptionnelles,
- promotion des produits agricoles ;

- Allègement et aménagement des charges des exploitations agricoles :
 - * incitation à l'assurance grêle ;
 - * fonds mutualiste d'aménagement des charges des exploitations agricoles :
 - * interventions ponctuelles liées à des situations de crise climatique : sécheresse, orages de grêle...
- Fonds d'intervention agricole d'urgence (F.I.A.U.)
- ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets, acteurs et territoires) : approbation de l'avenant annuel à la convention-cadre au vu du nouveau programme opérationnel et attribution de l'aide départementale à l'organisation de la formation
- Aménagement foncier :
 - Institution et composition des commissions d'aménagement foncier,
 - marchés relatifs à l'aménagement foncier agricole et forestier,
 - marchés relatifs à la réglementation des boisements,
 - pré-études et études d'impact environnemental préalables aux opérations d'aménagement foncier,
 - échanges amiables d'immeubles ruraux : subventions aux propriétaires de parcelles échangées,
 - Procédures et mise en œuvre des opérations d'aménagement foncier liées à la construction de la ligne à grande vitesse ;
- Subventions à des tiers :
 - investissements des CUMA ,
 - comices agricoles,
 - installation des jeunes agriculteurs,
 - production animale : indemnités de repeuplement liées à l'abattage,
 - construction de retenues collinaires individuelles et équipements annexes.

ÉCONOMIE

(industrie – artisanat – commerce – tourisme – promotion)

INDUSTRIE – ARTISANAT – COMMERCE :

- Aides économiques à destination des communes et intercommunalités :
 - zones d'activités,
 - installation et maintien du commerce de proximité (aide à la collectivité locale si carence de l'initiative privée),
 - études de faisabilité économique,
 - garanties d'emprunts en matière d'intervention économique (conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et aux délibérations du Conseil Départemental (cf rubrique « finances »)),
 - maintien d'activités industrielles en milieu rural ;
- Aide aux activités de commerce : aide directe aux commerçants pour la modernisation et/ou la mise aux normes d'un commerce alimentaire unique sur le territoire d'une commune ;
- Aides économiques individuelles à destination des entreprises : contrat « Avenir entreprises » :
 - immobilier d'entreprise,
 - équipements industriels de production,
 - aide au conseil, recherche et développement immatériel ;
- Aides transversales en faveur des réseaux d'entreprises :
 - soutien aux filières et aux pôles de compétitivité,
 - aide à la création et à la transmission / reprise d'entreprises ;
- Crédits d'action économique ;
- Mise en œuvre du schéma départemental des télécommunications :
 - téléphonie mobile – résorption des zones blanches,
 - développement du haut-débit et du très haut débit,
 - déploiement du très haut-débit (réseau en fibre optique) ;

TOURISME :

- Fonds départemental d'intervention touristique (FDIT) « Tourisme Avenir »
 - modernisation et développement du parc d'hébergement : modernisation gîtes ruraux, création et modernisation gîtes d'étape et de séjours, modernisation gîtes communaux, modernisation meublés clévacances, création et modernisation chambres d'hôtes, plus-produits liés à l'hébergement (espace thème de l'eau, espace ludique, thématique itinéraire), modernisation de villages de vacances pavillonnaires,
 - modernisation de l'hôtellerie indépendante et familiale : bonifications d'intérêts (modernisation hôtellerie classée), modernisation de la petite hôtellerie rurale (hôtellerie non classée 1 étoile),
 - équipements structurants : création et modernisation des équipements de loisirs liés à l'eau, modernisation des haltes-nautiques, modernisation et extension des campings communaux, modernisation de campings privés classés, sentiers de randonnée (création, entretien et balisage + signalétique), qualification des sites de visites (équipements audio),
 - mise en œuvre de politiques contractuelles dans le domaine touristique :
 - mise en valeur du canal des 2 mers et de la vélo voie verte,
 - structuration des office de tourisme communaux et intercommunaux (sites internet),
 - signalisation touristique : RIS - relais d'information services - panneaux d'animation
- Transfert touristique des débits de boisson (avis) ;

PROMOTION :

- Fonds départemental de promotion :
 - actions de promotion institutionnelles organisées par le département avec la collaboration de ses associations départementales partenaires (foires et salons),
 - opérations promotionnelles organisées par des collectivités locales ou des tiers de droit privé ;

ENVIRONNEMENT / EAU

- Aménagement et équipement des communes rurales :
 - eau potable et eaux usées : adaptation des programmes départementaux, attribution des subventions dans le cadre du réajustement des participations de l'Agence de l'eau, dans la limite des montants plafonnés d'intervention,
- Captages d'eau potable :
 - participation de l'Agence de l'eau à l'établissement des périmètres de protection ;
- Maîtrise de l'eau ;
- Soutien d'étiage : conventions avec les départements limitrophes et EDF ;
- Suivi de la qualité de l'eau des rivières : participation financière de l'Agence de l'eau ;
- Assistance technique aux exploitants de stations d'épuration : participation de l'Agence de l'eau ;
- Assistance technique en assainissement : participation de l'Agence de l'eau ;
- D'une manière générale, toute convention avec l'Agence de l'eau liée à la mise en œuvre des politiques départementales ;
- Espaces naturels sensibles : mise en œuvre de la politique départementale, conventions avec les communes pour la mise à disposition de biens, etc...
- Gestion des milieux aquatiques (animation) : participation de l'Agence de l'eau ;
- Maîtrise de l'énergie : conventions avec l'ADEME, le CAUE (point info-énergie) ;

FINANCEMENTS NATIONAUX - EUROPÉENS

- Contrats de plan 2015-2020 : mise en œuvre opérationnelle du contrat, approbation de toutes les conventions subséquentes nécessaires, ainsi que les contrats territoriaux à venir impliquant une participation financière départementale ;
- Fonds européens structurels et d'investissement, programmes européens de la Commission Européenne : validation des dossiers de participations pour les projets départementaux ;

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS : SUBVENTIONS CONTRACTUALISÉES ET FONDS DE CONCOURS

- Politiques territoriales : mise en œuvre du contrat de projets État / Région et toutes les conventions subséquentes nécessaires à sa mise en œuvre, ainsi que des programmes d'actions du contrat d'agglomération et des contrats de pays donnant lieu à participation financière du département,
- Contrats d'équipement entre le département et les communes ;
- Fonds de concours départemental d'aide aux collectivités locales : éligibilité des opérations financées par le département.

COMMUNES ET INTERCOMMUNALITÉS : BATIMENTS – CADRE DE VIE – ÉQUIPEMENT

- Bâtiments communaux :
 - grosses réparations,
 - mairies : aménagements, extensions, constructions neuves,
 - accès des lieux publics aux handicapés ;
 - restauration et mise en valeur du patrimoine commémoratif ;

- Construction et aménagement de salles à usages multiples ;
- Réhabilitation du patrimoine commémoratif (dans le cadre du centenaire de la Grande guerre de 1914-1918) ;
- Informatisation des communes et structures intercommunales ;
- Cadre de vie et habitat :
 - lotissements de qualité,
 - aménagements de villages,
 - mise en valeur des espaces publics des bastides et villages de caractère,
 - résorption de l'habitat insalubre,
 - actions publiques d'accompagnement des OPAH,
 - animation et suivi des OPAH,
 - études de diagnostic de l'habitat,
 - programmes d'électrification rurale : participations financières du département ;

CULTURE

- Patrimoine protégé classé ou inscrit à l'inventaire des monuments historiques :
 - immeubles classés et inscrits,
 - orgues classées ,
 - objets mobiliers classés et inscrits ;
- Restauration du patrimoine architectural et culturel :
 - pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau, moulins à vent, fours à pain, fournils et gariottes ;
- Médiathèque départementale - schéma départemental de lecture publique :
 - conventions de partenariat avec les collectivités locales ;
 - aide à la création de bibliothèques intercommunales « têtes de réseau », bibliothèques municipales, bibliothèques relais et points-lecture : construction et aménagement, équipement mobilier,
 - aide à la création d'emplois intercommunaux de bibliothécaires ;

- Fonds d'intervention culturel :
 - FIC départemental,
 - FIC occitan ;

- Politique culturelle :
 - actions et animations des services culturels et éducatifs : Abbaye de Belleperche, Archives, Médiathèque, Espace des Augustins,
 - actions jeune public (action culturelle en milieu scolaire, transports d'élèves, prix divers),
 - subventions aux écoles de musique,
 - aide aux salles de cinémas publiques de petite exploitation, installation initiale d'équipements de projection numérique,

SPORT ET LOISIRS

- Base de loisirs du Tarn et de la Garonne à Saint-Nicolas-de-la-Grave : actions liées au fonctionnement, à la promotion et à l'animation ;

- Centre de vacances Jean Baylet à Mimizan-Plage : actions liées au fonctionnement, à la promotion et à l'animation ;

- Équipements sportifs et socio-éducatifs : subventions aux communes, intercommunalités et associations ;

- Subventions aux :
 - comités sportifs départementaux
 - clubs : acquisition de matériel
 - sportifs de haut niveau (bourses, sponsoring)
 - manifestations sportives exceptionnelles
 - manifestations sportives scolaires exceptionnelles
 - loisirs des jeunes

*

* *